

EXPOSÉ

1. En tant qu'organisme responsable de la gestion du programme canadien d'aide au développement international, l'Agence canadienne de développement international se préoccupe de la politique scientifique du Canada dans trois principaux domaines:
 - a) La disponibilité des ressources canadiennes dans les domaines de la science et de la technologie en vue de leur utilisation dans ses programmes d'aide;
 - b) l'utilisation optimale de ces ressources tant du point de vue des nations en développement que de celui du Canada; et
 - c) le transfert des connaissances scientifiques et des capacités techniques appropriées ainsi que le développement d'une main d'œuvre autochtone possédant la compétence nécessaire dans le pays en développement.
2. Les renseignements relatifs à l'organisation de l'Agence et à ses programmes sont joints en annexe au présent mémoire.
3. Dans ses programmes, l'ACDI fait une utilisation considérable et croissante des ressources canadiennes en matière de science et de technologie. Une part importante des employés qu'elle a envoyés dans les pays en développement dans le cadre de ses programmes bilatéraux étaient des personnes qualifiées dans l'un ou l'autre des domaines scientifiques ou techniques. Ces employés ont exercé les fonctions de professeurs et de conseillers techniques de diverses façons, toutes visant à aider les autochtones à développer leurs propres talents et capacités. La notion même "d'assistance technique", utilisée pour décrire les programmes de ce genre, implique l'utilisation et le transfert des compétences et du savoir-faire technique.
4. L'éducation et la formation au Canada du personnel provenant des pays en développement constitue une autre forme d'aide du programme bilatéral de l'ACDI. Environ 79% des 2,097 personnes accueillies au Canada en vertu de ce programme reçoivent leur éducation ou leur formation dans une discipline scientifique ou technique. Ces étudiants sont envoyés dans les universités canadiennes et les autres établissements d'enseignement qui offrent ce genre de formation. Un grand nombre de ces établissements participent également directement à la planification et à la mise en œuvre des projets qui exigent tant l'envoi de coopérants à l'étranger que la formation au Canada d'un personnel d'appoint provenant des pays en développement.
5. Le troisième élément important du programme d'aide canadien qui recourt au personnel et aux capacités scientifiques et techniques canadiens est celui de l'assistance économique. Les sommes investies dans le cadre de projets de construction de centrales hydro-électriques et nucléaires, d'écoles et d'universités, de travaux d'irrigation et d'aménagement de réseaux de transport et de communication se sont élevées à \$342.3 millions au cours de l'année financière 1974-1975. Tous ces projets ont été exécutés sur une base contractuelle par des organismes canadiens, appartenant tant au secteur privé qu'au secteur public. Invariablement, ces projets nécessitent l'utilisation de personnel technique canadien et, bien entendu, sont fondés sur l'emploi des capacités scientifiques et techniques canadiennes. Le nombre important, de personnes employées directement et indirectement à l'étranger par ces entrepreneurs n'est pas inclus dans les statistiques qui concernent l'aide technique dont il est fait mention en (3) ci-dessus.
6. Les projets énumérés ci-après constituent quelques exemples du type d'aide au développement que le Canada a fourni dans le domaine de la science et de la technologie:
 - Construction d'un moulin à broyer la canne à sucre d'Uplands, à la Barbade, qui fera l'expérimentation d'une nouvelle technique d'extraction du sucre de canne;
 - expérimentation d'une technique de production de «planche à base de son de riz» en Inde, qui a été mise au point par une société canadienne et qui permet d'obtenir une planche mixte, peu onéreuse, à partir du produit indigène non utilisé;